

maison d'école, dépense qui s'éleva, d'après le devis estimatif des travaux, à une somme de 7,356 francs. (Bulletin officiel, n. XCVII.)

1154. — 28 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui autorise le conseil communal de Staëbroeck (province d'Anvers), à percevoir, pendant quinze années, à partir de 1841, dix centimes additionnels extraordinaires au principal des contributions foncière et personnelle, pour le produit de cette imposition être employé au pavement du chemin conduisant de ce village vers la route de Putte à Cappellen.* (Bull. offic., n. XCVII.)

1155. — 28 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui autorise le conseil communal d'Écaussinnes d'Enghien (province de Hainaut), à percevoir, pendant dix années, à partir de 1841, dix centimes extraordinaires aux contributions foncière et personnelle, pour le produit en être affecté au payement des intérêts et à l'amortissement du capital d'un emprunt de 7,000 francs à contracter par cette commune pour faire face aux frais de construction d'une maison d'école avec logement pour l'instituteur.* (Bulletin offic., n. XCVII.)

#### SERVICE DE SANTÉ. — NOMINATION.

1156. — 13 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui nomme le docteur Marlens, membre de l'académie royale de Bruxelles et professeur de botanique et de chimie à l'université de Louvain, membre de la commission de révision de la pharmacopée du royaume, en remplacement du docteur Van Cutsem, de Bruxelles, démissionnaire.* (Bulletin officiel n. XCVII.)

#### COMMISSARIAT DE POLICE.

1157. — 19 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui crée à Bruxelles un dixième commissariat de police.* (Bull. offic., n. XCVII.)

#### BOURSE D'ANVERS.

1158. — 25 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui autorise les sieurs Charles-Alfred Oboussier et J.-H. van Ouwenhuyzen, à conti-*

*nuer de remplir, pour un an, en qualité de porteurs de procurations des sieurs F. Oboussier et P.-J. Stuyts, agents de change à Anvers, les fonctions d'agents de change près la bourse d'Anvers.* (Bulletin offic., n. XCVII.)

#### COMMISSARIAT D'ARRONDISSEMENT. — NOMINATION.

1159. — 25 NOVEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui nomme le sieur Léon de Baillet, secrétaire de légation à Washington, commissaire de l'arrondissement de Malines.* (Bulletin officiel, n. XCVII.)

#### ABSENCE.

1160. — 27 MAI 1840. — *Par jugement de ce jour, le tribunal de première instance séant à Bruxelles a ordonné une enquête pour constater l'absence de Pierre Van Cutsem, incorporé en 1815 comme conscrit dans l'armée française.* (Bull. offic., n. XCVII.)

1161. — 4 NOVEMBRE 1840. — *Par jugement de ce jour, le tribunal de première instance séant à Neufchâteau a déclaré l'absence du sieur François Discret, domicilié en dernier lieu à Auby et absent depuis l'année 1814.* (Bull. offic., n. XCVII.)

1162. — 24 NOVEMBRE 1840. — *Par jugement de ce jour, le tribunal de première instance séant à Courtray a déclaré l'absence du sieur François Van den Bossche, domicilié en dernier lieu à Waereghem, et incorporé en 1798 dans l'armée française.* (Bull. offic., n. XCVII.)

1163. — 31 DÉCEMBRE 1840. — *Loi qui ouvre au ministère de l'intérieur un crédit provisoire de cinq cent mille francs.* (Bulletin officiel, n. XCVIII.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au ministère de l'inté-

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 décembre 1840. — *Monit.* du 23. — Rap-

rieur un crédit provisoire de cinq cent mille francs (500,000 fr.), pour faire face aux dépenses de son département pendant les deux premiers mois de 1841.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1841.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur (M. Liedts).

1164. — 15 DÉCEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui fixe le nombre des juges du tribunal de commerce d'Anvers.* (Bulletin officiel, n. xxviii.)

Léopold, etc. Vu la demande du tribunal de commerce d'Anvers, en date du 30 octobre dernier ;

Vu le décret du 6 octobre 1809, les arrêtés des 7 juillet 1815 et 20 novembre 1830 ;

Vu l'article 617 du Code de commerce ;

Sur la proposition de notre ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Le tribunal de commerce établi à Anvers sera composé de huit juges, non compris le président, et de quatre suppléants.

Art. 2. Il sera procédé à l'élection d'un président, de cinq juges et d'un suppléant, conformément aux lois et règlements existants.

Notre ministre de la justice (M. Leclercq) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### LÉGATION.

1165. — 16 DÉCEMBRE 1840. — *Arrêté royal par lequel M. le baron Auguste Van der Straten Ponthoz, second secrétaire de légation à Stockholm, a été désigné pour passer en la même qualité près de la légation du roi à Washington.* (Bull. offic., n. xxviii.)

1166. — 7 DÉCEMBRE 1840. — *Arrêté royal qui autorise la société anonyme des charbonnages de Courcelles-Nord à contracter un emprunt.* (Bull. offic., n. xcix.)

Léopold, etc. Vu l'expédition, ci-annexée,

d'un acte authentique reçu, le 23 novembre 1840, par M. J.-B.-J. Vanderlinden, notaire à Bruxelles, et relatant une résolution par laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme *des charbonnages de Courcelles-Nord*, a, par modification aux statuts de cette société, décrété un emprunt de 100,000 francs pour subvenir aux travaux à effectuer ;

Revu les statuts susdits tels qu'ils ont été approuvés par notre arrêté du 12 mars 1840 ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. La résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme *des charbonnages de Courcelles-Nord*, en date du 14 octobre dernier, est approuvée telle qu'elle résulte de l'acte précité du 23 novembre dernier.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. Liedts) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### ACTE.

Par-devant Jean-Baptiste-Joseph Vanderlinden, notaire à Bruxelles, et en présence des témoins ci-après nommés,

A comparu :

M. le baron Louis-Auguste-Frédéric Évain, général de division au service du roi des Belges, demeurant à Bruxelles, rue Ducale, n° 29 ;

Lequel comparant, agissant en sa qualité de président du conseil d'administration de la *société anonyme des charbonnages de Courcelles-Nord*, et comme étant d'ailleurs spécialement commis et autorisé aux fins de ce qui suit, par l'assemblée générale des actionnaires de ladite société, dans laquelle assemblée étaient réunis :

M. Louis-Didier Peron, propriétaire à Paris, rue du Luxembourg, n° 32, et M. Pierre-Louis-Xavier Amet, ancien agent de change, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, n° 10, ensemble porteurs de quatorze cents actions de la société ;

M. Constant Leemans, banquier, demeurant à Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups, et M. Édouard Devylder, négociant, demeurant à Bruxelles, rue des Dominicains, ensemble porteurs de six cents actions ;

M. Louis Biré, rentier, demeurant à Saint-

port par M. Maertens le 23 décembre. — *Monit.* du 24. — Discussion et adoption le même jour à l'unanimité des 65 membres présents. — *Monit.* du 24.

Rapport au sénat par M. Dupont d'Aherée le 28 décembre. — *Monit.* du 29. — Adoption sans discussion le 29 décembre à l'unanimité des 33 membres présents. — *Monit.* du 30.